



## GUIDE – Tables rondes

Les *Villes pilotes* présentent leurs *Thématiques prioritaires* lors de *Tables rondes* organisées par le Secrétariat général. Les Tables rondes ouvrent ainsi la voie à la coopération effective entre les villes qui accepteront de se rassembler pour former un *Réseau collaboratif*.

### 1. Détails techniques

- Chaque Table ronde se déroule sur une durée maximale d'une (1) heure et de façon virtuelle via Zoom.
- Les présentations (10 minutes maximum) sont faites par des élus (maires ou élus municipaux) et s'adressent en priorité aux élus qui doivent décider si leurs villes se joignent aux Réseaux collaboratifs.
- Tous les membres des villes de l'OVPM sont invités à participer aux Tables rondes.
- L'interprétation simultanée est offerte dans les 3 langues de travail de l'OVPM : français, anglais et espagnol. Dans le cas où l'élu d'une ville souhaite faire sa présentation dans une langue autre que les 3 langues officielles, la ville doit fournir l'interprétation simultanée de celle-ci.
- Les représentants des villes membres qui assistent à la présentation peuvent manifester leur intérêt pour une ou plusieurs thématiques présentées pendant la Table ronde (en utilisant la boîte de discussion ou en adressant un courriel au Secrétariat : [secretariat@ovpm.org](mailto:secretariat@ovpm.org)).
- Un support visuel doit être soumis au Secrétariat général au plus tard une semaine avant la Table ronde pour valider la participation de la ville (voir la section concernant la présentation ci-dessous).

### 2. À propos de la présentation

Un gabarit de présentation PowerPoint est mis à la disposition des villes pilotes pour appuyer leur présentation. Chaque diapositive doit contenir le moins de texte possible puisqu'il y a de l'interprétation simultanée. Le Secrétariat général peut appuyer à la traduction des termes insérés dans la présentation au besoin.

Dans un maximum de 10 diapos, la présentation doit adopter la logique suivante :

1. Description de la situation : principaux défis, problèmes soulevés par la situation, etc.
2. Présentation de la Thématique prioritaire : description, justification de la raison pour laquelle elle est considérée comme une priorité et explication de la relation avec l'un des axes stratégiques de la Feuille de route. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire de faire l'énumération de toutes les thématiques identifiées dans la fiche, seule la thématique prioritaire est essentielle.
3. Résumé des principales actions réalisées ou en cours par rapport à cette thématique.
4. Liste des principales questions ou sujets que la ville pilote propose de développer dans le cadre du Réseau collaboratif, ainsi que la liste des attentes de la part de la ville pilote quant à la constitution d'un Réseau collaboratif dédié à la Thématique.

Suite à une Table ronde, le Secrétariat général contacte rapidement les villes qui ont exprimé leur intérêt et les informe des prochaines activités du réseau. Il publie également la vidéo des présentations et une fiche de synthèse pour rendre accessibles les présentations aux membres qui n'ont pu participer à la Table ronde ou désirent reconsulter la thématique présentée.

Le cycle des Tables rondes est répété autant de fois qu'une ville identifie sa thématique prioritaire. Les dates des Tables rondes sont négociées avec les villes pilotes et communiquées aux villes membres au plus tard 15 jours à l'avance.